Décider d'élaborer un guide de pratique :

Pourquoi
Pour qui
Comment ?

L'exemple de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec

Marie-Lyne Roc, T.S.
Chargée d'affaires professionnelles
Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec

L'HUMAIN. AVANT TOUT.

Décider d'élaborer un guide de pratique s'inscrit dans un contexte

- Historique
- Organisationnel
- Professionnel
- Social

L'HUMAIN. AVANT TOUT.

Contexte historique

Depuis les années 1990 plusieurs guides pour la pratique professionnelle dans divers milieux et contextes de travail ont été publiés

- Nombre croissant de membres
- Complexité des problématiques contemporaines
- L'évolution des pratiques
- La configuration renouvelée des établissements de santé et des service sociaux

L'HUMAIN. AVANT TOUT.

Contexte organisationnel

Légitimité d'élaborer un guide de pratique

en raison du mandat de l'Ordre:

- La protection du public
- Le contrôle de l'exercice de la profession des membres

L'HUMAIN. AVANT TOUT.

Contexte professionnel

Défis et enjeux liés à la profession en soi

- Interdisciplinarité
- Méconnaissance et préjugés liés à la profession
- Compétences attendues en lien avec les exigences des milieux de pratique et des problématiques rencontrés

L'HUMAIN. AVANT TOUT.

Contexte social

L'Ordre comme acteur social

Volonté de passer un message porteur des valeurs et des principes de la profession

- Défense des droits
- Promotion de la justice sociale
- Promotion de l'autonomie et l'autodétermination des personnes
- Devoir de solidarité envers les personnes les plus démunis

L'HUMAIN. AVANT TOUT.

Déclencheurs de la décision d'élaborer un guide de pratique

Situation(s) problématique(s) sur le plan:

- Professionnel & organisationnel:
- Manquements dans la pratique (plainte au syndic, constat inspection professionnel)
- Peu d'instruments ou d'outil pour guider les membres dans une pratique particulière
- Difficultés à expliquer de façon claire et précise l'exercice de la profession
- Difficultés à faire valoir la pratique professionnelle
- Difficultés à saisir la pratique professionnelle

L'HUMAIN. AVANT TOUT.

Déclencheurs de la décision d'élaborer un guide de pratique

Situation problématique ou contexte sur le plan:

- Légal et politique:
  - Ex: Loi 21 « Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines »
- Adoptée en juin 2009
- Redéfinit les champs d'exercice des T.S et TCF
- Réserve (exclusive ou partagée) la pratique de certaines activités jugées à risque de préjudice dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines

Déclencheurs de la décision d'élaborer un guide de pratique

- 2010-2011 L'Ordre fait de ce dossier une priorité
- Exercice de réflexion quant aux différents types de production écrite (*cadre de référence; guide de pratique; lignes directrices)*
- Mobilisation des ressources humaines et financières pour produire une série de documents afin:
  - Outiller les membres une fois la mise en vigueur de cette loi
  - Bien établir la marque distinctive de chacune de nos professions
  - Souligner leur apport spécifique

En conclusion...

Plusieurs facteurs peuvent mener l'Ordre à décider d'élaborer un guide de pratique découlant:

- Parfois découle d'un problème
- Parfois d'un besoin
- Parfois d'un contexte

GP devient un moyen pour:

- Encadre, baliser la profession dans un champ particulier
- Encourager une conduite et une posture professionnelle précise
- Favoriser l'utilisation d'un langage commun (entre nous) et distinctif (par rapport aux autres)
- Passer un message aux membres et aux différents acteurs impliqués

En conclusion...

GP s’adressent ainsi aux:

- Membres et la population desservie par eux
- Partenaires (employeurs, milieux d’enseignement, autres professionnels issus des autres disciplines)

L’HUMAIN. AVANT TOUT.

Ordre des travailleurs sociaux
et des thérapeutes conjugaux
et familiaux du Québec

Questions ?

L'HUMAIN. AVANT TOUT.